

## Éditorial

### **Nous voici au terme d'une année de fonctionnement de la Fédération des AFP de Savoie.**



Comment ne pas être fière de tout ce travail accompli ? La Fédération a su se faire connaître et reconnaître auprès des acteurs fonciers, agricoles, des décideurs de notre Département, et de notre Région. La Fédération est membre de certains PPT de Savoie, du Conseil d'Administration de la SEA, et nous sommes invités aux réunions régionales sur le pastoralisme...

De grands chantiers ont abouti. Les notaires sont désormais nos partenaires en matière de transmission immobilière, chaque Président d'AFP peut posséder le CD Rom du cadastre, le dossier assurance est bien engagé et a même fait l'objet de la première journée de formation, nous nous sommes attachés les services d'un avocat...

Le Conseil Général de la Savoie a tenu ses promesses, il reste notre principal soutien et qu'il me soit permis ici de remercier les élus et les techniciens. Les services de l'Etat nous ont aussi accompagnés et ensemble nous avons réfléchi aux meilleures méthodes d'aide et d'accompagnement des AFP.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration a fait montre d'une assiduité et d'une participation active à nos travaux.

Sébastien n'a pas manqué de mettre en musique cet ensemble parfois hétéroclite et désordonné sans oublier de nous rappeler nos engagements.

### **Les AFP de Savoie commencent à compter dans notre département.**

Cependant la tâche est encore immense. 2013 est une année de transition tant en matière de PAC, de programme Régional et Européen, période faste à la réflexion et à notre positionnement. Il nous faut travailler en plus étroite relation avec les collectivités locales afin qu'un partenariat fort et pérenne, sous forme d'une charte, par exemple, soit concrétisé, et non remis en cause au gré des élections.

Je souhaiterais qu'une réflexion soit engagée afin de mener des actions au bénéfice des propriétaires, à la rencontre des intérêts communs exploitants et propriétaires sans perdre de vue l'objet même de chaque AFP.

La transmission des AFP est également un de nos prochains chantiers, un questionnaire à cet effet est d'ailleurs en cours d'élaboration.

Nous nous réjouissons des créations de futures d'AFP et sommes prêts à les accueillir, et à les aider.

**L'an 2 de la Fédération sera sans nul doute actif, et pour cela notre dynamisme sera aussi le fruit de votre adhésion.**

**Monique BASSI-LEGER**

*Présidente de la FDAFP73*

*et présidente de l'AFP de Celliers*

### SOMMAIRE

**P1 :** Edito

**P2-3 :** Vie de la FDAFP

**P3-4 :** Actualités départementales

**P4 :** Actualité nationale

**P5-7 :** Revue de presse

**P8 :** Un regard sur l'AFP de St Julien

#### **Personnes ressources « AFP » en Savoie**

**Chambre d'Agriculture :** Pôle Territoires  
(04 79 33 82 87)

40 rue du Terraillet—73190 Saint Baldoph  
Suivi administratif et animation des AFP :  
MAILLAND-ROSSET Sébastien  
Création : Serge LACOUR

#### **Conseil Général**

DUPRAZ Jérôme (04 79 96 74 59)  
**D.D.T.** Bâtiment l'Adret - 1 rue des  
Cévennes - BP 1106 - 73011 Chambéry  
Cedex

Cadre réglementaire et Travaux :  
BERTHOMIER Patricia  
(04 79 71 73 33)



**Fédération départementale des AFP de Savoie**

Maison de l'agriculture et de la Forêt  
40, rue du Terraillet—73190 St BALDOPH  
Tel : 04 79 60 49 33  
Mél : fdafp73@gmail.com

**En partenariat avec :**



CONSEIL GENERAL

73/74

## A NOTER ...

### ⊙ Dotation

Le Conseil Général de la Savoie a alloué une aide au démarrage pour la FDAFP73 sur deux ans de 10 000 €. Cette aide vient s'ajouter au temps de technicien mis à disposition dans le cadre d'une convention annuelle tri-partite désormais signée par le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et la FDAFP73. Le temps de technicien est pris en charge à hauteur de 30 % par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc et de 70 % par le Conseil Général.

### ⊙ Date à retenir

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :** le Conseil d'administration réuni le 25 avril a décidé de convoquer l'Assemblée Générale le **28 mai 2013** à St Baldoph à la maison de l'agriculture et de la Forêt.

### ⊙ Communication

Comme décidé lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2013, la FDAFP 73 s'est dotée d'un dépliant de notoriété qui va contribuer faire connaître la



FDAFP73 mais aussi les AFP du département.

## Fédération départementale des AFP de Savoie

### L'ACTUALITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et le bureau se sont réunis deux fois depuis notre dernière édition :

#### ➔ 28 septembre 2012

##### Principales décisions :

- Travailler avec les collectivités pour anticiper la mise en place d'Hélios et permettre aux AFP de continuer à fonctionner

- Permettre l'accès au cadastre des AFP en leur donnant la possibilité de commander le CDROM DG VISU FIP

- Collaboration DDT/FDAFP : envoi d'un courrier à toutes les AFP afin de les encourager à tendre vers un bon fonctionnement

#### ➔ 13 janvier 2013

##### Principales décisions :

- Solliciter toutes les AFP pour regrouper les listes de parcelles de toutes les AFP et les transmettre à la Chambre Interdépartementale des Notaires

- Rencontrer la SAFER

- Rencontrer des cabinets d'assurance

- Réaliser un dépliant de notoriété

- Lancer l'appel à cotisation 2013

- Réaliser une formation sur le thème des assurances

- Rencontrer la fédération des Maires pour l'élaboration d'une charte AFP / collectivité.

#### ➔ 25 mai 2013

##### Principales décisions :

- Organisation de l'AG

- Assurance :

Consultation de nouvelles compagnies d'assurances

Solliciter l'Association Française de Pastoralisme pour mobiliser les experts sur la réalisation d'un cahier des charges propre aux AFP au niveau national.

Les CR sont disponibles pour les adhérents qui en font la demande par mail : **Fédération départementale des AFP de Savoie**  
Mél : fdafp73@gmail.com



### LA FDAFP DE SAVOIE EN ACTION

La Fédération Départementale des AFP a organisé le 15 avril dernier sa première session de formation gratuite. Cette session s'est déroulée sur la thématique des assurances.

Marc POLGE était l'intervenant pour cette matinée. Spécialiste des Associations Syndicales Autorisées, il est intervenu sur les points suivants :

- Bases juridiques : quels types de responsabilités vis-à-vis de qui ?

- Analyse des pratiques en cours dans les AFP et des responsabilités associées

- L'assurance de l'AFP :

1. Principe de l'assurance responsabilité : comment optimiser la couverture de l'AFP et des élus

2. Principe de l'assurance dommage aux biens : face à quels risques, pour quels biens (locaux, informatiques, ouvrages,...)



### A RETENIR

**10 AFP** ont participé à cette formation qui a regroupé **17 personnes**.

Contracter une assurance n'est pas une obligation légale. Mais **contracter une assurance responsabilité reste une nécessité pour l'AFP**.

Pour l'**assurance dommage aux biens**, il convient d'évaluer les biens de l'AFP et de **déterminer l'intérêt à**

**contracter une assurance.**

**Clarifier les partenariats** (qui fait quoi) pour clarifier les responsabilités.

### Contact :

**Marc Polge**  
ASAInfo,  
Place de l'étang,  
84160 Cucuron

Tel : 04 90 07 71 70

Fax : 04 90 79 07 15

@dresse :

[contact@asainfo.net](mailto:contact@asainfo.net)

[www.asainfo.net](http://www.asainfo.net)

## A NOTER ...

### ⊙ Demande de subvention Région Rhône Alpes : un impératif, le respect des délais

**Délais.** Dans le cadre de demandes de subvention effectuées par vos AFP auprès de la Région Rhône-Alpes, il existe des délais pour justifier à la fois du démarrage des travaux et de la fin travaux. Ces délais sont indiqués dans la convention d'attribution qui vous a été envoyée par la Région Rhône Alpes. **Restez vigilants !!!!**

### ⊙ Assemblées générales

**Succès.** Au mois d'avril ont eu lieu les assemblées générales de l'AFP de Nâves (Tarentaise) et de St Julien (Maurienne). A chaque fois, plus de 50 propriétaires se sont déplacés. Félicitations aux membres du bureau qui font vivre ces associations.



### AFP DU MÉLÈZE

**Date de création :** 1994

**Président :** BARTHOLOME Didier

**Surface :** 325 ha

**Nombre de propriétaires :** 447

**Nombre d'exploitants en convention avec l'AFP :** 5



## Fédération départemental des AFP de Savoie

### CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES ET MISE À JOUR DES LISTES DE PARCELLES

La FDAFP73 avait sollicité en début d'année l'ensemble des AFP du département afin que ces dernières transmettent la liste des parcelles contenues dans leur périmètre. La FDAFP73 doit dans un second temps transmettre cette liste à la Chambre Interdépartemen-

tale des Notaires des Savoie qui la diffusera à l'ensemble des études notariales du département. L'objectif de ce projet est que chaque étude notariale tienne informée les présidents d'AFP des mutations de parcelles pouvant avoir lieu à l'intérieur du périmètre de l'AFP. Il s'agit de pouvoir ainsi faciliter le fastidieux travail de mise à jour du parcellaire et des propriétaires avant chaque assemblée générale.

A ce jour, ce sont **28 AFP (soit 75%) qui ont répondu**

**à cette sollicitation.** Nous les remercions de leur collaboration. La liste agglomérée de l'ensemble des parcelles ainsi que les coordonnées des présidents a été transmise à la Chambre Interdépartementale des Notaires ce moi-ci. Nous espérons que vous serez tous très vite concernés par les retombées de ce projet. Concrètement, les présidents recevront une copie des avis de mutations leur indiquant les nouveaux propriétaires pour une parcelle donnée ou les nouveaux numéros de parcelles.

## Actualités départementales

**DISTRACTION DE PARCELLES.** La commune de Montvernier a modifié, il y a peu, sa carte communale. Des parcelles situées dans le périmètre de l'AFP du Méléze sont devenues constructibles.

**Quelles sont les démarches à engager pour soustraire ces parcelles du périmètre de l'AFP?**

Quels que soient la surface et le nombre de parcelles qui deviennent constructibles dans le cas de la révision/création d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale, la demande de distraction doit toujours être formalisée par le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'AFP n'a légalement aucun rôle à jouer. Mais d'une manière pragmatique, il paraît intéressant pour l'AFP de faciliter et d'accompagner la démarche. En effet, par sa connaissance du territoire, l'AFP est capable de mobiliser l'ensemble des propriétaires concernés (pas uniquement les propriétaires qui se manifestent.) et dont les parcelles sont devenues constructibles ; ces derniers sont en effet membres de l'AFP.

Par ailleurs, l'AFP possède la connaissance des interlocuteurs administratifs qui auront à instruire le dossier.

Enfin, l'implication de l'AFP dans le dossier lui permettra rapidement et facilement d'être tenue informée de la distraction des parcelles et de tenir à jour la liste de ses parcelles et de ses membres.

Comme pour le fonctionnement administratif de l'AFP, l'interlocuteur pour cette démarche est le sous-préfet. Le dossier à envoyer doit comporter les pièces suivantes :

- **une carte de la zone concernée** suffisamment lisible avec :

- l'ancien périmètre des zones constructibles,
- le nouveau périmètre des zones constructibles,
- l'ancien périmètre de l'AFP (celui avant modification de la zone constructible),
- le nouveau périmètre de l'AFP sans les parcelles concernées.
- les parcelles concernées par la demande

- la liste des parcelles de l'AFP suite à la mise en conformité des statuts.

- **une copie de la délibération** validant le nouveau périmètre de la carte communale (ou du document d'urbanisme) et faisant suite à l'avis de la DDT.

- un courrier de chaque propriétaire concerné demandant la distraction

En retour de cet envoi, l'AFP recevra un arrêté préfectoral validant la sortie de ces parcelles de son périmètre.

**Textes réglementaires de référence :**

**Articles R 135-6, L135-7 du code rural, article 38 de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et article 40 du décret du 3 mai 2006.**

## Actualités départementales

### DÉMISSION - AFP DE FONTAINE BOURREAU



Présidente depuis 5 ans de l'AFP de Fontaine Bourreau à St Martin la Porte, Marie-Thérèse BOIS a décidé de démissionner de sa fonction.

Elle reste cependant membre du bureau de l'AFP. L'AFP de Fontaine Bourreau est le support d'une ferme communale.

### FELICITATION - AFP DE RATUT MOLLARD

La nouvelle présidente de l'AFP de St

Martin d'Arc, s'appelle Annie TEILLOT. Elle remplace Michel JOET, l'ancien président. C'est une vocation familiale, puisque son frère est également président d'une autre AFP en Maurienne.

### TUTELLE - AFP INTERCOMMUNALE DES VILLARDS

La liste des parcelles et membres de l'AFP étant contestée par une partie des propriétaires, l'Assemblée générale de l'Association Foncière Intercommunale des Villards convoquée par deux fois n'a pu avoir lieu. A la demande du président, Georges QUEZEL et pour sortir de cette situation de blocage, la préfecture par l'intermédiaire de la DDT a décidé que la mise en œuvre (établissement des listes, convocations,...) de l'Assemblée Générale sera réalisée par les services de l'E-

tat. La prochaine Assemblée Générale aura donc lieu le 10 juin 2013 à la Communauté de commune de la Vallée du Glandon. Les frais engendrés par la tutelle seront à la charge de l'AFP. **C'est la première fois que cette procédure est mise en œuvre en Savoie.**

### INITIATIVE - AFP DE CELLIERS

L'AFP de Celliers a décidé de participer financièrement à la fête des Alpagnes de Celliers : **Alpage en Fête, le 7 août 2013**. Ainsi, en plus de contribuer au maintien d'une activité et à l'ouverture des paysages autour du village de Celliers, l'AFP souhaite ainsi contribuer avec les autres acteurs de la commune à faire connaître l'activité pastorale à travers un moment festif et convivial ouvert à tous.

## Actualités nationales — code des marchés publics

### LES AFP AUTORISÉES SONT SOUMISES AU CODE DES MARCHÉS PUBLICS.

Lorsqu'une AFP dépose un dossier de demande de subvention pour des travaux d'amélioration pastorale, il lui incombe donc de respecter les règles ci-dessous :

#### ➔ Seuils

En fonction des montants hors taxe engagés pour les travaux, les procédures à respecter sont différentes.

Seuils HT en vigueur entre le 1/01/12 et le 31/12/13	Marché « Dispense de Procédure »	Procédure adaptée (Mapa)	Procédures formalisées
Marché de travaux (pour tout type d'acheteur)	jusqu'à 15.000 €	entre 15.000 € et 5 millions d'€	plus de 5 millions d'€

#### ➔ Types de procédure

Les AFP du département n'ont jusqu'alors été concernées que par 2 types de procédures :

##### - Marché « Dispense de Procédure »

En dessous du seuil de 15.000 €, il y a dispense de procédure, mais cela ne signifie pas liberté. Dans ce cas, le minimum exigé par l'AFP est le respect de la mise en concurrence (via 2 devis d'entreprise par exemple). Par ailleurs, l'AFP peut décider que le marché sera passé sans publicité.

##### - Marché à procédure adaptée (pour lequel les AFP seront le plus souvent concernées)

Entre 15000 € et 90000 €

Dans ce cas, la publicité est obligatoire, mais la forme de publicité n'est pas imposée (presse, mailing, affichage...). Le marché doit être passé sous forme écrite avec un acte d'engagement signé, OU devis signé Ou message électronique...

Entre 90000 € et 5 000 000 €

La publicité est obligatoire, à faire publier au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces du Marché Public) OU dans un Journal d'Annonces Légales **ET** sur son profil acheteur. Le marché doit être passé sous forme écrite avec un acte d'engagement signé, OU devis signé Ou message électronique... L'AFP doit respecter la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

#### ➔ Vérifications

Le service instructeur des dossiers de demande de subvention vérifiera que les différents points ci-dessous seront respectés pour la prise en compte de la demande de subvention et son versement :

- L'engagement du bénéficiaire du respect des règles de la commande publique qui devra figurer dans le dossier de demande de subvention (demander le formulaire cerfaté à remplir)

-La mise en concurrence

-La publicité

-La forme écrite du marché

-La date d'effet en fonction du marché

Cette vérification se fera pour les nouveaux dossiers au moment du dépôt au guichet unique et également pour les dossiers déjà instruits au moment de la demande de paiement.

Vendredi 26 Octobre 2012

Valmeinier

## L'association foncière pastorale est formée

La commune s'est enfin dotée samedi d'une association foncière pastorale. Le but de cette entité, gérée par les propriétaires eux-mêmes, est de préserver l'espace naturel, de conserver un paysage ouvert, agréable à l'œil, pour que la commune, station d'été et d'hiver, garde son attractivité.



Le conseil d'administration est sorti de l'urne. Il sera présidé par l'un des élus, choisi au sein du nouveau conseil avec, parmi ses 12 membres,

un délégué du conseil municipal et un du conseil général. Auparavant, avec projections, Bénédicte Bernardin de la DDT (délégation départementale des territoires) a rappelé ce qu'est une AFP. Couvrant la totalité des espaces naturels de la commune, comme la collectivité a su le faire pour les espaces habités depuis quarante ans, le développement de l'agro-pastoralisme et de l'exploitation forestière rationnelle devraient être assurés par cette nouvelle organisation.

Les statuts prévoient l'octroi de subventions pour réaliser des infrastructures : pistes d'accès, réseaux d'alimentation en eau, chalets d'alpage, facilitant l'exploitation de ces espaces et leur conservation, dans le cadre d'un développement durable. Commune et Département, importants propriétaires fonciers, seront aux côtés

du conseil d'administration pour lui faciliter le travail et l'aider à accomplir sa mission. Le percepteur deviendra, de fait, le gestionnaire de l'association.

**A.P.**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Le conseil d'administration. Titulaires Gérard Pradel, Gilbert Excoffier, Maurice Troccaz, Paul Noraz, Charles Noraz, Frédéric Albrioux, Noël Dufour, Pascal Baudin, Emmanuel Salomon.

Suppléants Aimé Perrin, Marie-Noëlle Joet, Guy Troccaz, Paul Noraz, Michel Pion, Joëlle Troccaz, Gilberte Noraz, Yvon Excoffier. Élection du bureau lors d'une prochaine réunion.

**AIME PERRIN**

Edition : Aix-les-Bains, Chambéry

Samedi 5 Janvier 2013

locale express Vérel-Pragondran

## Création d'une association foncière pastorale

L'association foncière pastorale a terminé l'année par la tenue de son assemblée générale. La commune de Vérel-pragondran est à l'origine de la création de l'association foncière pastorale (afp autorisée au statut d'établissement public) le 30 août 2012. Elle représente une superficie de 546 ha 17a 38 ca et regroupe 55 propriétaires. Le règlement intérieur, l'adhésion à la Fédération Départementale des AFP de Savoie, une demande d'aide au démarrage, les autres démarches administratives réalisés et la nomination d'un régisseur d'avances: Françoise Guidetti,

ébauche de projets de travaux ont été au cœur de la réunion. Nadine Perrin, présidente, a rappelé la destination de l'AFP: assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation de ses fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols. Assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination pastorale ou agricole ainsi que des terrains boisés ou à boiser inclus dans son périmètre.

### RAPPELS

**L'appel à cotisation** pour l'année 2013 a été envoyé à l'ensemble des AFP de Savoie au mois de mars 2013. Merci à ceux qui ont déjà renouvelé leur confiance à la FDAFP. Et merci à ceux qui vont le faire prochainement.

**L'Assemblée Générale** de la FDAFP73 aura lieu à St Baldo, le 28 mai 2013 à 9 heures.

Mercredi 10 Avril 2013

Aime

## Versants d'Aime: un projet d'association foncière pastorale

D'un côté, des prés de fauche, pâturages, vignobles, vergers gagnés par la friche et de l'autre des utilisateurs qui peinent à trouver les parcelles nécessaires à leur activité.

C'est ce constat qui a incité des propriétaires, des agriculteurs, des éleveurs et des viticulteurs à se réunir autour des élus de la communauté de communes des Versants d'Aime et de la chambre d'agriculture pour chercher une solution concrète.

L'association foncière pastorale (AFP) semble être la réponse à cette situation car elle permet une meilleure organisation du foncier agricole par les propriétaires du Versant du Soleil.

Le projet d'AFP envisagé couvrirait 488 hectares, situés entre le fond de vallée et 900 mètres d'altitude, sur les communes de Montgirod, Aime, la Côte d'Aime, Granier, Valezan et Bellentre.

Trois réunions publiques sont organisées pour présenter et débattre du projet:

- le mardi 16 avril à 20 heures à la salle communale de Montgirod-Centron;

- le mercredi 17 avril à 20 heures à la salle des fêtes de Tessens;

- le mardi 23 avril à 20 heures à la salle polyvalente de Valezan.

Vendredi 23 Novembre 2012

Le Châtel

## Les associations foncières fusionnent

L'assemblée générale de L'Association foncière pastorale des Alpagnes du Châtel se tenait vendredi en salle d'animation. Elle a officialisé la fusion des deux AFP, dites du Châtel pour la partie haute et du Plateau pour le secteur entourant le village et ses hameaux.

« Cette fusion était une évidence, avec une simplification de toutes les



démarches administratives », notent de concert Albert Dupraz et Hervé Bochet, les présidents respectifs des anciennes AFP. La nouvelle s'étendra dès janvier sur 720 hectares et concerne 261 propriétaires.

« À chaque bail avec les locataires de l'AFP, un règlement intérieur sera

joint avec le contrat de location, rappelant les règles à respecter pour l'exploitation des terrains », explique Hervé Bochet. Quatre types de zones sont recensés : prés de fauche, parcs, espaces pastoraux au-dessus de 1 700 mètres d'altitude, reconquêtes pastorales pour gagner sur l'enfrichement.

Hervé Bochet a proposé de fixer le prix de la rémunération et de le ramener à un hectare, payable tous les deux ans, proposition approuvée par tous. Les trois tarifs à l'hectare deviennent, avec la fusion, homogènes. Deux propriétaires rejoignent pour l'un le collège titulaire et l'autre le collège suppléant, complétant la liste proposée. Il reste à désigner les quatre représentants des collèges titulaires et suppléants lors du prochain conseil municipal, puisque sur huit personnes désignées par collèges, les statuts imposent que deux doivent être représentants de la commune.

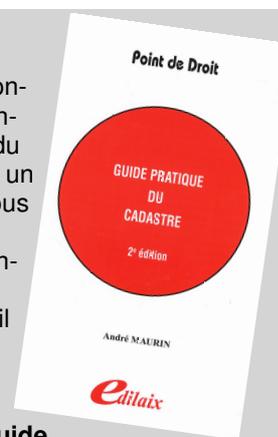
Deux opérations de défrichage ont été lancées par la Communauté de communes Cœur-de-Maurienne. Bientôt, les zones AFP situées au-

dessous de L'Échaillon et au-dessus des Granges seront ouvertes au pastoralisme. Roger Favier, maire, concluait la soirée : « L'AFP représente presque la moitié de la surface de la commune. Les paysages sont entretenus et agréables, et le bon respect des baux par les agriculteurs locataires permet à l'environnement d'y trouver son compte ».

**Cédric GRAND**

### 🕒 A Lire

Pour les gestionnaires d'AFP inconditionnels du cadastre, voici un ouvrage qui vous permettra de mieux comprendre et appréhender cet outil indispensable au fonctionnement des AFP autorisées (**Guide Pratique du Cadastre, 2ème édition, André Maurin chez Edilaix, 191 p., 34 €**)



Edition : ANNECY - RUMILLY

Dimanche 9 Septembre 2012

### LE SAPPEY

## L'Association foncière pastorale, un atout pour le Salève

Le Salève est le poumon du Genevois suisse et français. On peut le classer dans la catégorie des "montagnes à la ville" comme Gurten à Berne et Uetliberg pour Zurich.

Sa gestion, sa protection, sa mise en va-



leur sont du ressort du Syndicat mixte du Salève. L'Association foncière pastorale (AFP) du mont Salève, qui a dernièrement vu le jour, a été initiée par l'ancien

président du syndicat, Alain Bullat, et sa première assemblée générale a eu lieu en juin 2011.

C'est Odile Montant, vice-présidente du syndicat qui dirige également l'association. Le vice-président étant un Genevois, propriétaire et éleveur, Pascal Desbiolles.

L'AFP a une spécificité unique : elle est transfrontalière et regroupe plus de 400 propriétaires, particuliers, communes, conseil généra... 51 % de la superficie de son territoire (1 475 ha) appartient à des Suisses.

#### Pour la mise en valeur du territoire

L'association est publique, elle n'est pas régie par la loi de 1901 son trésorier est un percepteur nommé par le préfet. Les objectifs de l'AFP sont pastoraux et elle récolte des fonds auprès de l'Europe, de la Région et du conseil général. Le tout pour accompagner les propriétaires pour

l'amélioration et la mise en valeur des parcelles (élagages, débroussaillage, cohabitation éleveurs-randonneurs, alimentation en eau pour le bétail, rénovation de bâtiments...).

Le prestataire de l'AFP est la Société d'économie alpestre du conseil général, qui monte et suit les dossiers.

L'une des dernières actions de l'association a été la réfection de la toiture de la ferme de Chenex et le dispositif permettant de récupérer l'eau de la toiture pour les animaux. L'ensemble a été financé à 60 % par le conseil général et 40 % par le propriétaire.

Paradoxe : le Salève a été préservé de toute urbanisation fantaisiste et spéculative grâce à l'eau, car elle fait cruellement défaut sur le massif.

MAURICE SUBLET

Edition : Mont-Blanc

Dimanche 21 Avril 2013

### Le Reposoir

L'association foncière pastorale (AFP) du Reposoir a tenu son assemblée générale ce jeudi à la mairie. Cet établissement public regroupe des propriétaires d'alpages pastoraux. La SCI "la montagne de Méry" et la communauté pastorale d'Aufferan sont adhérents tout comme la commune, avec, entre autres, l'alpage de Sommier d'Aval. L'alpage de Chalet Neuf, de Saint-Jean l'association Aster font aussi parti de cette AFP.

L'AFP, présidée par André Dubourgeal, est maître d'ouvrage de travaux réalisés pour le compte de ses adhérents. Elle permet aussi de rassembler les aides des

financeurs publics aussi bien au niveau des subventions départementales qu'euro-péennes.

**Emmanuel Cognet (à gauche) de la SEA74 a présenté le bilan de l'AFP du Reposoir aux personnes présentes.** Photo DL/I.C. La société d'économie alpestre de la Haute-Savoie, représentée par Emmanuel Cognet, assiste les adhérents dans la gestion de cette AFP. Différentes opérations d'investissement ont été menées ses dernières années ou sont en cours. À Aufferan, elles ont eu lieu sur le bâtiment, les abords et les accès, la création d'un abri de berger et les effluents.

À Méry, un abri de berger a aussi été installé, un travail sur effluents est en cours et des travaux sur le solaire du logement ont été réalisés en 2010. À Saint-Jean, la reconquête des effluents est achevée. À Sommier d'Aval après les travaux sur le bâtiment, la remise en valeur de l'alpage, le secteur de la coupe de bois va être nettoyé de ses andains et des graines pour pâturage vont être semées. À Chalet Neuf, la rénovation de l'intérieur du chalet s'achève et un projet sur d'accès à l'alpage est en cours.

Isabelle CORBEX

# Un regard sur... l'AFP de Saint Julien

## FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP : St Julien Montdenis

Date de création : 27 octobre 2010

Surface de l'AFP : 70 ha

Nbr de propriétaires : env. 730 propriétaires dont seulement un tiers habitent encore à St Julien Montdenis

Président : Michel BUFFARD depuis la création

## FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en assemblée générale une fois par an en général au printemps.

Le bureau se réunit 1 fois par trimestre ; il est constitué pour les membres titulaires :

- d'un membre désigné par la commune

- De 6 membres élus

Et pour les suppléants de 3 membres élus.

Le bureau le plus souvent s'adjoint également des propriétaires invités comme personnes ressources.

Temps bénévole passé par le président pour le fonctionnement de l'AFP : environ 1 journée par semaine.

## COLLABORATIONS

La Communauté de Commune Cœur de Maurienne participe activement au fonctionnement de l'AFP notamment en finançant une partie des travaux et en assurant le portage administratif des demandes de subventions et des projets en cours.

La commune apporte un soutien important sur le plan logistique (bureau, informatique et secrétariat).

Une partie du territoire de l'AFP se trouve dans un site Natura 2000 ; l'AFP collabore avec l'ONF sur cette thématique.

Une convention d'usage et de conseil scientifique a été signée avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.

[http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/cpn/?id\\_site=SERP](http://www.patrimoine-naturel-savoie.org/cpn/?id_site=SERP)

## BUDGET

Le budget de fonctionnement était de 6860 € en 2012 et 3530 € en 2013. Il n'y a pas de budget d'investissement pour le moment.

## EXPLOITANTS

L'AFP s'occupe de la location des terrains. Un bail à ferme est signé avec la Comcom Cœur de Maurienne pour le programme Vin'Alp et Solid'Art. D'autres contrats seront signés une fois les terrains remis en état.

## RESSOURCES

Aide au démarrage

Partenariat : Comcom et commune

Loyers : pas de loyers encaissés pour le moment.

## Contact :

Michel BUFFARD  
58 rue de la Rua  
F-73300 HERMILLON  
michel.buffard73@orange.fr  
Tel : +33(0)4 79 83 41 12  
Mob : +33(0)6 30 37 54 16

Crédit Photo : M. BUFFARD  
Sources : <http://solidartmaurienne.wordpress.com>

**QUAND LE TRAVAIL EN COMMUN DES COLLECTIVITÉS, D'UNE ASSOCIATION ET D'UNE AFP PERMET UNE MISE EN VALEUR INNOVANTE DU TERRITOIRE DE L'AFP.**

Créée officiellement par l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2010, l'AFP de Saint Julien regroupe deux secteurs distincts : sous le Bourg et sous le hameau de Serpolière. Le bureau élu le 10 décembre 2012 travaille au nom des propriétaires avec, comme pour beaucoup d'AFP sur le département, une priorité : le maintien de secteur ouverts pour protéger les abords des zones habitées de l'embroussaillage et en général pour assurer une bonne protection contre les incendies.

Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre par l'AFP de St Julien.

En 2012, elle s'est engagée dans un projet phare pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne : le projet VIN'ALP. Il s'agit d'implanter un vignoble conservatoire des cépages anciens sur le territoire de l'AFP.



Cette initiative a tout d'abord démarré avec le débroussaillage de la zone ciblée ; elle a permis la redécouverte des traces

du travail des anciens et la revalorisation d'un secteur envahi par la végétation.

Les anciens murets découverts sont aujourd'hui en cours de reconstitution partielle par les salariés de l'Association Solid'Art Maurienne, que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne a sélectionné comme maître d'œuvre du projet. C'est sur ce site que s'est déroulée la première fête du retour des vendanges en octobre 2012.

En parallèle à cette première action, un programme de débroussaillage est en cours sur deux autres secteurs de l'AFP. Cela représente une surface de 7 hectares qui sera remise en état. L'objectif de l'AFP est de redonner une vocation pastorale à ces secteurs.

**VIN'ALP** est un projet transfrontalier entre la France (Savoie et Haute-Savoie) et l'Italie (province de Turin) regroupant plusieurs partenaires dont le Conseil Général de la Savoie et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne. Il a pour objectif la mise en valeur de vignobles caractéristiques et la reconquête des cépages typiques et autochtones. D'une manière concrète, la mise en œuvre de ce programme se matérialise par la création des plusieurs vignobles conservatoires. L'AFP accueillera dans son périmètre l'un de ces conservatoires.



▲ zone d'implantation du Vignoble conservatoire



▲ débroussaillage de 7 ha de friches

**SOLID'ART** est une association située en Maurienne ; elle se fixe pour objectif de mêler culture et solidarité dans des projets de développement local. Elle « emploie des personnes en difficultés, parfois en situation de grande précarité, souvent très éloignées du monde du travail ». Avec elles, Solid'Art met « au point un nouveau métier à tisser du lien et des solidarités ». Elle expérimente « de nouvelles formes de travail et d'utilité sociale, un modèle économique et social qui propose de placer l'homme et en particulier le plus fragile d'entre nous, au cœur de toute initiative ».